



**Aux contribuables de la  
Ville de Macamic**

**AVIS PUBLIC**

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

6<sup>e</sup>-et-7<sup>e</sup> Rang Est  
Lots 4 728 908  
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

Permettre le maintien tel que cadastré du lot 4 728 908 avec des dimensions et une superficie non conforme au règlement de lotissement 07-081. Superficie de 2334,1 m<sup>2</sup> au lieu de 4000 m<sup>2</sup>; largeur frontale de 41,94 m au lieu de 50 m; profondeur de 60 m d'un côté et de 62,15 m de l'autre au lieu d'une profondeur minimale moyenne de 75 m.

Permettre le maintien tel que construit du chalet avec une marge latérale ouest à 1,67 m au lieu de 2 m et de sa situation en bande riveraine pour une partie du chalet (droit acquis);

Permettre le maintien tel que construit de la partie à un étage du chalet et du tambour dans la bande de protection riveraine (possibilité de droits acquis);

Permettre le maintien tel que construit du patio dans la bande de protection riveraine;

Le tout tel que décrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 octobre 2021 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

**Donné à Macamic, ce 16 septembre 2021**



*Ginette Labbé*

**Ginette Labbé**

**Secrétaire-trésorière adjointe**